

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/12/2020

Dossier complet le :

08/12/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0274

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Societe d'exploitation et de detention hoteliere Vista

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Jim Byrne - directeur

RCS / SIRET

8 | 0 | 5 | 2 | 6 | 4 | 0 | 8 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8 Aeroports et aerodromes	Creation d'une helistation pour les besoins de l'hotel Vista, ayant une superficie de 241m ² . Projet soumis a etude d'impact.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Etude d'impact pour la creation d'une helistation a partir de l'annexe de l'article R122-3, article 4-II et article 9.

- Construction d'une plateforme dediee d'un diametre de 16.00 metres, plus filet anti-chute, comprenant les marquages reglementaires et le recuillement des hydrocarbures en cas d'accident.
- Equipements incendie appropries
- Equipements indicateurs de la direction du vent (manche a air)

L'ancienne helisurface est demolie dans le cadre de la renovation de l'hotel Vista

4.2 Objectifs du projet

Remplacement de l'helisurface existante par une helistation dans le cadre de la renovation de l'hotel Vista Palace.

Ceci ayant pour but d'atteindre les objectifs suivants;

- Amelioration de la securite au sol et du referencement.
- Ajout d'extincteurs de manche a air et de procedures d'exploitations
- Delimitation claire de l'aire d'aterissage (FATO)
- Publication d'informations aeronautiques; une carte d'approche officielle definissant les procedures, trous de decollage et d'atterissage et des zones a ne pas survoler sera diffusee et devra etre respectee pour tous les usagers aeronautiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Debroussaillage de la zone concernee, implantation de la structure supportant la plateforme, y compris creation d'un bac de recuperation d'hydrocarbures suivant preconisations DGAC.

Creation d'un cheminement pieton.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nombre de mouvement ainsi que la nature et les classes d'aeronefs concernes sont identiques a ce qui etait exploites sur la structure existante.

Le choix de l'helistation s'inscrit dans une volonte de creer une structure plus perenne, disposant d'un cadre reglementaire solide.

Le dimensionnement de la structure doit permettre le decollage et l'atterissage de l'aeronef desinge en reference (airbus H160) et de ceux de tailles inferieures en toute securite.

L'installation sera reservee exclusivement a la desserte de l'hotel et aux interventions d'aeronefs de secours.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de création d'une helistation au sol a usage restreint aupres de la Mairie de Roquebrune Cap Martin (reponse obtenue le 06 Octobre avec avis favorable).

Dossier aupres de la DGAC (necessiant l'avis de la DREAL).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Creation d'une structure supportant la piste (FATO) d'un diametre de 16 metres, hauteur +3.60 metres au point le plus defavorable vis a vis de la voie pompier desservant l'hotel (necessitee de 3.50m).	
Surfave a defricher:	241 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1554 Route de la Turbie
06190 Roquebrune Cap Martin

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°45'23"38 Lat.7°26'33"19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Extension dans le cadre des travaux de renovation de l'hotel Vista Palace PC n 006 100 104 16h 013 delivre le 12 Decembre 2016

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEF de type 1 n 06100104 "Adrets de Forbonne et du Mont Gros"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Roquebrune Cap Martin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "corniches de la Riviera"

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	PPR Roquebrune Cap Martin Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Terrain situe en contrebas de la grande corniche a Roquebrune Cap Martin
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Demande de derogation de destruction des especes protegees du 30.11.2016 Dossier CPN Zone Natura 2000 FR9301568 "corniches de la Riviera"
D'un site classé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Dossier de demande de dérogation CNPN - Bureau d'études Eco Med.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Zone sismique niveau 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	La nature et le nombre de mouvement d'aeronefs restant les memes que precedemment, il n'y aura aucune nuisance supplementaire generee. Les bruits seront moindres qu'en helisurfaces car les mouvements devront respecter les troues d'approches publiees

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Combustion kerozene quasi inodore.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de mouvements de nuit.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Combustion de kerozene, rejet de Co2
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de l'hélistation vient en remplacement d'une hélisurface déjà existante. Elle se situe hors de la zone naturelle. L'hélistation se situe dans la zone de construction de l'hôtel et de ces aménagements.

La rénovation de l'hôtel a fait l'objet d'une demande dérogatoire CNPM, avec des mesures compensatoires. Il n'y a pas d'impact sur les espèces protégées animales et végétales.

Le passage de l'hélisurface à une hélistation permet de mieux contrôler les mouvements des aéronefs, tenu au respect des règles d'approches et d'utilisation définies, cela permet d'assurer une meilleure sécurité des mouvements et de limiter les nuisances.

Au regard de ces éléments, le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'etude d'impact. Dossier d'etude environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Roquebrune Cap Martin

le,

8 decembre 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus